

On s'abonne à Lyon, rue Sirène, N° 9, au deuxième étage; et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes.

# Le Précurseur,

## JOURNAL DE LYON ET DU MIDI.

Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 51 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année.



Ce Journal paraît tous les jours de la semaine, excepté le mercredi. On s'abonne au Bureau du Journal, rue Sirène, n° 9, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. Prix de l'abonnement : 60 fr. pour l'année, 51 fr. pour six mois, et 16 fr. pour trois mois. Les lettres, paquets et argent, doivent être adressés francs de port à M. MONTANDON, Directeur du PRÉCURSEUR, rue Sirène, n° 9, au deuxième étage.

LYON, 17 décembre 1826.

### LETTRE DE PARIS.

Jamais, depuis la restauration, l'avenir de la France ne s'est montré plus incertain et plus menaçant : au-dedans, une faction faible, mais audacieuse, pousse le pouvoir vers tous les genres de fautes; et au-dehors, cette même faction nous prépare une guerre interminable, et dont les suites funestes ne sauraient être calculées. Soit sagesse, soit effroi, le ministère recule devant des exigences qui peuvent compromettre l'existence de la monarchie et le repos de la France; il cherche à les apaiser en leur sacrifiant une à une nos libertés, et en déchirant pièce à pièce le pacte social qu'ils avaient juré de conserver. Mais la puissance ultra-théocratique est insatiable et semblable à ces dieux de nos sauvages aïeux, dont le sang des victimes ne faisait qu'irriter la soif; elle demande à grands cris une écatombe tout entière; il lui faut immoler toutes les constitutions à la fois, et la chute de la charte octroyée par don Pedro ne doit être que le présage de la ruine de nos institutions.

Dans tous nos salons il n'est bruit que de guerre; le noble faubourg a tressailli à l'espoir des combats, et les cercles de la chaussée d'Antin se sont épouvantés, en apprenant la chute subite du 3 pour cent. Que fera le ministère? il tremble d'exciter la colère du faubourg Saint-Germain; Mont-Rouge le menace; mais le 5 pour cent lui est bien cher, c'est son enfant de prédilection. Comment l'exposer, si frère encore, aux coups que peut lui porter une guerre avec l'Angleterre! Aussi, vous devinez bien que dans les circonstances présentes le ministère est partagé. Le père du 3 pour cent, M. de Villèle, voudrait bien conserver la paix; mais les collègues qui lui sont imposés, fidèles à l'ordre, demandent la guerre; le conseil était divisé, précisément quatre contre quatre; mais admirez le résultat de la grâce, que Mont-Rouge appellera efficace, malgré sa sinistre et son bonnet. M. de Peyronnet, animé tout-à-coup d'une ardeur martiale, a déserté les drapeaux de la paix, et est venu prendre place tout auprès de MM. de Damas et de Clermont-Tonnerre. Ainsi, la guerre est imminente, et la *Quotidienne*, qui, tous les dimanches, publie un bulletin à l'usage du clergé, de la noblesse et de la grande propriété; la *Quotidienne*, appuyée sur un abbé du bon tems, et malgré son costume de marquis, a déjà embouché la trompette guerrière.

Je viens de vous dire que la guerre était imminente, et cependant je ne puis y croire. Si vous jetez les yeux autour de vous; si vous contemplez l'excès de la misère du peuple, ainsi que le luxe effréné des heureux du siècle; si vous comprenez bien que, dans cet état de choses, le ministère ne peut trouver de ressources ni dans l'industrie qui se décourage, ni chez les agioteurs qui se ruinent, vous partagerez peut-être mon opinion. Tout en s'affligeant de la guerre contre l'Espagne, la France était distraite de ses craintes sur cette funeste entreprise par le mouvement de production auquel elle s'était livrée: le gouvernement prodiguait les millions de la France pour restaurer dans la Péninsule les moines et les mendiants; mais dans l'intérieur ces millions étaient rapidement remplacés par les millions que l'industrie faisait éclore: le bien était à côté du mal, le remède venait cicatrifier la blessure. Aujourd'hui rien de pareil à espérer. La France a bien ramené d'Espagne des moines et des mendiants; mais elle a perdu dans la même proportion ses industriels et ses commerçants; des couvens nombreux ont été ouverts, des manufactures non moins nombreuses ont été fermées; elle pourra bien combattre dans la Péninsule; mais au retour de l'expédition même la plus heureuse, elle ne retrouvera que le despotisme des ultramontains, et la misère, suite inévitable de ce honteux despotisme. Le ministère n'est point assez aveuglé pour ne pas reconnaître que sa position en 1827 ne ressemble en rien à sa position de 1823. Que n'aurais-je pas à ajouter encore en comparant les adversaires de 1823 à ceux de 1827? ce serait sans doute faire au

plus sot des partisans de la guerre une injure gratuite que de penser qu'il puisse s'abuser un instant à cet égard. Mais, me direz-vous, Mont-Rouge et le noble faubourg veulent la guerre: il faut bien céder. Je le nie, et, comme Mont-Rouge et le noble faubourg veulent avant tout des places, des honneurs, de l'argent et des lois oppressives, à l'exemple du cardinal Mazarin, M. de Villèle donnera des places, des honneurs, de l'argent et des lois oppressives; et, comme sous le règne d'Anne d'Autriche, la France paiera les frais de la transaction.

Voici mon opinion; mais je dois vous dire qu'ici on est généralement d'un avis opposé. On croit à la guerre, et comparant la résistance actuelle de M. de Villèle à la résistance qu'il opposa à la guerre d'Espagne, on en conclut que le résultat sera le même. Si cela est ainsi, on ne saurait trop redouter une si funeste révolution. Qui pourrait porter un cœur d'homme, et ne pas gémir sur le sang qui va être versé? Qui pourrait porter un cœur de français, et ne pas le sentir brisé à l'aspect des maux qui menacent la France?

— Toutes nos lettres de Paris sont à la guerre. Un de nos correspondans s'exprime ainsi à ce sujet : « L'Angleterre a besoin de la guerre; elle la fera. Ses manufactures languissent : le continent a inondé les deux Amériques de ses produits, et a ainsi privé l'Angleterre de son monopole commercial. Cette puissance fasse la guerre, et elle verra ses manufactures reflourir, grâce à ses armemens et à ses croisières. Mais les intérêts de l'Angleterre doivent-ils tellement occuper nos ministres, qu'il faille leur sacrifier ceux de la France? Nous verrons bien.

Un cordonnier de la Croix-Rousse, qui, au moyen d'une légère cloison, avait eu l'art de faire d'une seule pièce un atelier de cordonnier pour lui et un magasin de modes pour sa femme, s'est plaint d'avoir été volé dans la nuit du vendredi au samedi.

S'il faut en croire sa déposition, il aurait veillé ce jour-là jusqu'à minuit, et ce serait pendant son sommeil que les voleurs lui auraient enlevé sans le réveiller 27 francs en argent, et des marchandises pour une valeur de 4,000 fr.

Un ouvrier tourneur, soupçonné, au premier abord, d'être l'auteur de ce vol, a été conduit à l'Hôtel-de-Ville; mais son innocence ayant été reconnue, il s'est vu relâcher aussitôt après son interrogatoire.

— Un propriétaire de la Croix-Rousse, dans la crainte de voir ses locataires lui échapper avant de payer leur terme, a obtenu de l'autorité militaire deux sentinelles qui pendant quelques jours ont monté la garde devant sa porte. Il paraît que ce service n'a pas été de leur goût; car elles ont été remplacées par un gendarme qui s'acquitte pour le mieux de cette fonction.

— Aujourd'hui, le bateau à vapeur de MM. Seguin a fait un nouvel essai qui, de même que les précédens, a parfaitement réussi. Seulement, à l'instant où il passait sous le pont Morand, la vitesse avec laquelle il remontait le Rhône n'a pas permis de baisser assez tôt la cheminée qui a un peu touché la voûte d'une des arches. Cet accident n'a pas eu de résultats fâcheux.

— Nous avons raconté dans notre numéro du 15 décembre que deux individus s'étaient transportés au domicile de M. G..., place des Carmes, hôtel de Bourgogne, et l'avaient attiré hors de chez lui pour l'accabler de mauvais traitemens. Aujourd'hui, M. le propriétaire de l'hôtel de Bourgogne nous prie d'annoncer que M. G... ne demeure point dans l'hôtel proprement dit, mais seulement au 3<sup>me</sup> étage de la même maison. Quel que soit le peu d'importance de cette réclamation, nous nous empressons d'y faire droit, comme nous le ferons toujours envers les personnes qui croiraient avoir à nous demander quelques rectifications. Nous n'oublierons jamais que l'intérêt seul de la vérité nous a décidés à entreprendre la publication du *Précurseur*.

## CONSEIL DE SALUBRITÉ.

Le conseil de salubrité du département du Rhône a été créé, en 1823, par M. le comte de Tournon : son organisation définitive est l'ouvrage de son président, M. le préfet comte de Brosses ; un vice-président et un secrétaire dirigent ses travaux ; neuf membres le composent, et il se réunit à des époques régulières, le premier mercredi de chaque mois. Plus libre dans sa marche que le conseil de salubrité de Paris, il possède l'initiative dans toutes les questions relatives à l'hygiène publique. Ses devoirs sont grands ; son action est réclamée de toutes parts dans une ville où tout est à créer sous le rapport de la police médicale. C'est par de sages réglemens, c'est par l'assainissement de notre immense cité, qu'il doit prouver la nécessité de son institution ; comment remplira-t-il cette tâche honorable, si les plus belles attributions d'un conseil de salubrité lui sont étrangères, et de quelle utilité pratique sera-t-il si, sans aucune action sur les nombreux abus dont la répression leur est confiée, ses membres se trouvent réduits par le fait à de stériles délibérations.

Cette institution est l'œuvre de l'autorité départementale, mais les fonctions du conseil de salubrité le mettent dans un contact journalier avec l'autorité municipale. C'est sur le département que sa surveillance doit s'exercer ; mais Lyon a un droit spécial à son attention, et c'est dans les murs de cette ville surtout que l'urgence des besoins appelle les améliorations. Ce n'est pas au pouvoir qui a créé le conseil de salubrité que les réformes seront demandées, elles tombent dans les attributions d'un autre pouvoir ; l'exercice des diverses fonctions de ce conseil appartient à des préposés de l'autorité municipale. Qu'est-ce qu'un conseil de salubrité qui n'a pas dans ses attributions le service des épidémies, l'inspection des filles publiques, la rédaction des tables de mortalité et la surveillance immédiate des secours destinés aux noyés et aux asphyxiés ?

Celui du département de la Seine jouit de ces importantes attributions. Il a rendu de très-grands services en soumettant les filles publiques à une inspection rigoureuse ; cette inspection est à Lyon négligée, insuffisante, illusoire. Elle ne s'est fait connaître par aucun résultat ; aucun contrôle ne lui impose ; aucun pouvoir compétent ne la dirige, et ce service, tel qu'il existe, est l'un des premiers abus à faire disparaître. On ne possède aucun document pour établir la proportion qui existe entre le nombre des filles publiques malades, et celui des filles qui n'ont point de maux vénériens ; on attend encore un tableau général de ces maladies ; le conseil de salubrité du Rhône n'a pas les données nécessaires pour constater les améliorations du traitement des affections syphilitiques chez ces filles, et pour déterminer par conséquent l'influence des précautions sanitaires qui leur sont ordonnées. La rédaction de bonnes tables de décès est un travail plus difficile qu'on ne pense ; elle suppose une désignation méthodique des causes de mort qui n'existe point à Lyon. La préfecture de la Seine possède des bureaux de statistique, dirigés par un chef éclairé. Trois volumes de recherches statistiques sur la ville de Paris, publiés par M. de Chabrol, prouvent la haute importance de ces travaux. Parlerons-nous de la nécessité de soumettre le traitement des asphyxiés et des noyés à la surveillance immédiate et exclusive du conseil de salubrité ? Qui ne sait combien celui de la Seine a été sous ce rapport utile à la capitale ?

Qu'importent de savantes dissertations qui ne sont suivies d'aucune application pratique ? Qu'importent de stériles théories ? La direction du service sanitaire de la ville et du département, dans toutes ses dépendances, doit partir d'un centre commun ; elle appartient de fait dans son état actuel à des préposés de M. le maire, et de droit à des médecins et à des chimistes nommés par M. le préfet. Le conseil de salubrité et les employés de la mairie n'ont entre eux aucune sorte de rapports ; et cependant ils sont appelés à l'exercice des mêmes fonctions. Sans unité de vues et de moyens, comment régulariser l'exercice de la police médicale ? Comment appliquer convenablement les préceptes de l'hygiène publique ?

Le conseil de salubrité de la Seine rédige chaque année deux cent cinquante rapports, terme moyen ; celui du Rhône en fait à peine sept ou huit dans le même espace de tems : cette différence énorme est expliquée par la différence qui existe dans l'industrie de Paris et de notre ville. A Paris, d'innombrables manufactures de produits chimiques demandent chaque jour la surveillance de l'autorité, et la majorité de nos établissemens industriels se compose d'ateliers, sans influence nuisible sur la santé publique, dans lesquels la soie est préparée et fabriquée. Le conseil de salubrité est appelé à rendre d'importans services ; mais pour qu'il le puisse, il faut en faire une institution à la fois municipale et départementale : son utilité sera très-problématique, si, privé de ses attributions les plus belles, et sans action sur les abus, il ne peut offrir que de vains conseils à cette cité non moins insalubre qu'immense, et dont les besoins imposent de si honorables obligations.

## ERRATA.

Dans notre n° d'hier, lignes 15, 16 et 17 de la 2<sup>e</sup> colonne, notre imprimeur nous a fait dire : « Elies nous tranquillisent » sur ces dispositions préventives dont la faction jésuitique exigeait du ministère les considérans, comme un moyen infaillible de nos libertés. » Cette phrase, entièrement tronquée, est devenue inintelligible. Lisez : « Elles nous tranquillisent sur ces dispositions préventives que la faction jésuitique exigeait du ministère, les considérant comme un moyen infaillible d'anéantir toutes nos lib. rtés. »

Paris, 15 décembre.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Présidence de M. Chilhaut de la Rigaudie.

Séance du 15 décembre 1826.

( CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR DE LYON. )

A une heure un quart la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance d'hier est lu et adopté sans réclamation.

M. le président : L'ordre du jour est le scrutin pour la nomination des candidats à la présidence ; l'un de MM. les secrétaires va procéder à l'appel nominal.

M. de Vallon, secrétaire, monte à la tribune, et comme il n'y a encore que douze députés d'arrivés, il demande s'il peut se borner à appeler ceux qui sont présens.

Non ! non ! il faut toute la liste !

M. de Vallon : Hé bien, j'en sauterai la moitié pour arriver plus vite à la fin.

Au milieu de l'appel, M. de Vallon se repose un instant. Comme personne ne se propose pour voter, il paraît attendre que les députés absens arrivent ; à la fin, ne voyant venir personne, il termine l'appel et se retire.

MM. de Villèle, de Corbière et de Peyronnet arrivent vers trois heures, et déposent leur vote dans l'urne.

M. de la Bourdonnaye, qui était malade il y a peu de jours, est venu voter aujourd'hui.

A quatre heures, la chambre n'était pas encore en nombre.

## BRUITS DE PARIS.

On dit qu'il y a une scission très-marquée dans le conseil des ministres, et que MM. de Villèle, de Corbière et de Chabrol veulent maintenir la paix, malgré les vœux des apostoliques.

— On dit que, dans ce moment, la valeur des vaisseaux qui sont hors de nos ports s'élève à 300 millions.

— Le bruit court que les vaisseaux anglais, qui ont été mis en mer avec des ordres cachetés, sont destinés à établir une croisière au-delà de la Manche.

— Si depuis trois jours la chambre des députés ne peut parvenir à nommer les candidats à la présidence, ce n'est pas que les députés des départemens aient mis du retard à se rendre à Paris, car dans ce moment il y en a 264 qui ont donné leur adresse à la questure.

— On a répandu à la Bourse les nouvelles les plus extraordinaires : on a dit qu'une ordonnance contre les jésuites et contre les missions était sous presse ; que Silveira et les révoltés qu'il commande avaient été complètement battus ; que le parti congréganiste allait perdre son influence dans les conseils par la retraite de MM. Peyronnet, de Damas, Doudeauville et de Clermont Tonnerre.

Ces nouvelles, et surtout le bon sens public qui se refuse à croire à la possibilité d'une guerre dont le résultat serait la ruine complète de notre commerce et de notre industrie aux abois, ont produit un mouvement de hausse marqué.

( Constitutionnel. )

— On assure que la chambre de commerce de Paris a délibéré hier qu'il serait présenté une adresse au Roi, pour lui exposer l'importance du maintien de la paix, et combien la guerre, et surtout une guerre maritime, serait désastreuse pour l'industrie et pour le commerce français.

( Constitutionnel. )

## Capitulation de Bragance.

Le vicomte de Mantealegre, deuxième général en chef de l'armée royaliste de S. M. F. le roi notre maître D. Miguel 1<sup>er</sup>, déclare,

1<sup>o</sup> Qu'il pardonne à tous les caporaux et soldats autant que le roi où la régence en son nom, ne prennent point une décision contraire à ses droits imprescriptibles ;

2<sup>o</sup> Que tous les chefs officiers seront considérés comme prisonniers de guerre, et retenus dans le fort où ils se trouvent, comme unique moyen de leur conserver la vie et de les soustraire aux insultes du peuple ;

3<sup>o</sup> Que tous les bourgeois qui se trouvent dans les forts y seront également retenus pour les mêmes motifs ;

4<sup>o</sup> Que toutes les places seront désarmées, et qu'on y enverra un officier pour recevoir les armemens et provisions de guerre qui leur appartiendront ;

5<sup>o</sup> Que tous les chevaux, bestiaux et artillerie qui s'y trouvent seront conduits par des soldats désignés à cet effet, avant le départ de la troupe, où on le leur ordonnera ;

6° Que tous les militaires, au sortir du fort, seront soigneusement visités dans leurs effets et équipages;

7° Que les présens articles seront notifiés dans l'espace d'une heure, et tenus pour ratifiés passé ce terme.

Quartier-général de Braganca, le 26 novembre 1826. Vicomte de MONTEALEGRE, deuxième général en chef. Pour conforme à l'original. Quartier de la ville de Braganca, le 26 novembre 1826. LOUIS TRAVASSOS VALDES, colonel du 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie commandant la garnison. (*Mémorial Bordelais.*)

— Le collège électoral de l'arrondissement de Saint-Lô, département de la Manche, convoqué en vertu de l'ordonnance royale du 28 octobre dernier, pour procéder au remplacement de M. Yver, décédé, a élu député M. de Lorimier, président du collège, à la majorité de 178 voix sur 256 votans.

— L'académie a nommé aujourd'hui aux deux places vacantes dans son sein.

Le nombre des votans était de 34; majorité 18.

On a procédé au remplacement de M. Lemontey; M. Fourrier a eu, au premier tour de scrutin, 25 voix, et, en conséquence, a été nommé; M. Mazure a obtenu 2 voix, M. Lebrun 2 voix, M. Féletz 2 voix, M. Say 2 voix, M. Azaïs 1 voix. On a ensuite procédé au remplacement de M. Villars. Nombre des votans 34, majorité 18.

1<sup>er</sup> Tour. MM. Féletz 15 voix, Say 7, Lebrun 9, Guillon 4, Azaïs 1.

2<sup>e</sup> Tour. MM. Féletz 17, Say 5, Lebrun 10, Guillon 1.

3<sup>e</sup> Tour. MM. Féletz 17, Say 5, Lebrun 12, Guillon 2.

4<sup>e</sup> Tour. MM. Féletz 17, Lebrun... Say...

5<sup>e</sup> Tour. MM. Féletz 19, Lebrun 15, Say 2: M. Féletz est nommé.

MM. de Sèze, de Bonald et Guiraud n'assistaient pas à la séance.

— M. Malte-Brun vient de mourir d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

— L'*Observateur de Trieste* annonce que la flotte qu'on aperçoit à la hauteur du cap Sapienza n'est pas l'expédition attendue d'Alexandrie, mais une escadre égyptienne sortie de Navarin pour aller en croisière.

— Lundi dernier, au matin, un jeune soldat du 21<sup>e</sup> régiment de ligne a été trouvé mort près de l'écluse de la Folie, à quelque distance de Valenciennes. On présume que ce militaire aura voulu regagner la veille au soir la ville de Condé, où il était en garnison, et que pris de boisson il sera tombé en cet endroit, où le froid et le mauvais temps auront amené sa mort. Un de ses compagnons qui avait, dit-on, fait une partie de la route avec lui, est aujourd'hui en prison pour avoir abandonné son camarade.

— L'*Etoile*, très-forte sur la statistique, comme chacun sait, établit de sa propre autorité 25,000 catholiques à New-York, où il n'y en eut que 4,000 au plus. L'astre de la rue de Rivoli confond Baltimore et New-York, où les catholiques forment, en effet, le sixième de la population.

— Les rumeurs que nous avons indiquées sur une scission dans le conseil, relativement à la marche à suivre en Espagne, ont pris plus de consistance; ce n'est pas seulement dans le conseil de dimanche que la division avait éclaté entre les ministres, elle a continué dans un conseil extraordinaire, tenu lundi, après la réception des dernières nouvelles du Portugal. C'est dans ce dernier conseil qu'a été ajoutée au discours du trône la phrase qui le termine, et à laquelle l'opinion a attaché un sens si belliqueux, quoique le ministère s'efforce maintenant de faire croire qu'elle ne se rattache à aucune intention hostile.

Il se confirme également que c'est M. de Peyronnet qui a rompu en visière à M. de Villele, pour faire un pas de plus vers le camp de l'absolutisme et du jésuitisme, dont le double étendard se trouve réuni dans la main du marquis de Chavès. Après tant de sacrifices faits à une si belle cause, M. de Peyronnet n'a pas pensé que ce fût la peine de s'arrêter à moitié chemin, et de compromettre son portefeuille par quelques méticuleuses réserves; il a cru en passant tout-à-coup du côté de Chavès, avec MM. de Clermont-Tonnerre, Doudeauville, de Damas et l'évêque d'Hermopolis, se préparer une chance pour faire partie du futur ministère, et il n'a plus balancé.

(*Courrier-Français.*)

## EXTERIEUR.

### ANGLETERRE.

Londres, 13 décembre.

(Par voie extraordinaire.)

Cité, 2 heures et demie.

Les fonds anglais et étrangers ont été dans un état de dépression pendant toute la matinée. On avait pensé que le discours de M. Canning aurait un effet favorable sur les consolidés, et le prix après la fermeture a monté à 81.

Ce matin, ils ont ouvert à 80 1/2; mais ils ont baissé bientôt à 78 7/8.

On a annoncé une faillite, mais il n'est rien arrivé qui ait pu rendre raison de la baisse.

Le marché étranger est dans un état déplorable, on n'y trouve pas d'acheteurs à un prix quelconque. Les bons mexicains ont baissé à 62, mais ont remonté depuis à 64; les bons colombiens ont été à 51, à deux heures ils étaient à 52; cortès 4; grecs 17 1/2; portugais 68; 3 p. 0/10 français 66, coupon détaché.

On attend avec anxiété le discours du Roi de France. A deux heures un quart les consolidés ont monté à 79 1/2 5/8.

Quatre compagnies du régiment royal d'artillerie ont reçu l'ordre de se tenir prêtes à être embarquées.

Une compagnie du corps royal d'état major a reçu l'ordre de se diriger sur Portsmouth où elle doit s'embarquer.

Des ordres semblables ont été donnés à un détachement appartenant au corps du train.

Le premier bataillon du régiment des grenadiers de la garde, qui devait s'embarquer aujourd'hui à Deptford, ne le pourra pas, les transports ne pouvant être appareillés avant le 15 courant.

La cavalerie sera commandée par le colonel Wyddham.

Le second bataillon du 3<sup>e</sup> régiment de la garde s'est mis en marche ce matin pour Portsmouth.

Le 10<sup>e</sup> hussards et le 12<sup>e</sup> lanciers sont dirigés sur Oxford, où ils arriveront le 20 courant.

M. Canning proposera, ce soir, l'ajournement de la chambre des communes jusqu'au 8 février.

Portsmouth, 2 décembre.

La plus grande activité règne dans presque toutes les administrations du service public. Ce matin, des ordres sont arrivés pour l'embarquement d'une brigade des gardes du 4<sup>e</sup> régiment, et de forts détachemens de troupes de marine, qui sont en ce moment partie de la garnison de la ville.

On a fait venir immédiatement le 69<sup>e</sup> qui se trouvait à l'île de White.

Le *Wellesley* qui arrive de Rio, sous le pavillon de sir Geo. Eyres, et le *Spartiate*, ont retiré leurs batteries basses, afin de pouvoir prendre des troupes à bord. On dit que sir Georges conservera son pavillon.

Le dépôt du 91<sup>e</sup> était sur le point de s'embarquer, mais tout à-coup un contre-ordre est arrivé et tous les transports ont aussitôt mis à la voile pour l'Irlande, où ils doivent prendre des troupes pour le Portugal.

On tire 150 hommes de la *Victory* pour compléter l'armement du *Spartiate*.

Les gardes arriveront samedi, et s'embarqueront immédiatement.

On dit, dans les lettres de Paris, qu'il y a quelques semaines, avant que la décision du cabinet anglais pût être pressentie dans cette capitale, une communication formelle et péremptoire, écrite de la main même de S. M. Charles X., fut transmise au roi Ferdinand, dans laquelle on fixait pour époque de l'évacuation sans condition un jour déterminé du printemps prochain.

Nous croyons ce fait exact, et il serait impossible d'alléguer une preuve plus satisfaisante que celle-ci de la parfaite sincérité que le roi de France apporte dans sa coopération avec l'Angleterre pour le maintien de l'indépendance du Portugal, et la cessation de l'esclavage qui accable l'Espagne. La cour de France ne peut adopter une mesure plus juste en elle-même, et plus tranquillissante pour l'Europe, que celle de la publication de cette lettre, et avec la mention de sa date.

Rien ne serait plus capable de convaincre toute la France que son roi s'est montré spontanément fidèle à l'accord des vœux qui l'unissait à la Grande-Bretagne, que cette antériorité de sa promesse d'évacuer l'Espagne, comparée à la date du message anglais et à l'arrivée des nouvelles qui le motivèrent.

(*Times.*)

Extrait du discours de M. Canning à la chambre des communes.

Ce fut le 3 décembre que je reçus de l'ambassadeur portugais la demande directe de secours de la part de son gouvernement. La réponse donnée alors fut que, quoique des bruits nous fussent parvenus par la France et par d'autres parties du continent, des événemens qui ont eu lieu en Portugal; cependant, nous n'avions pas ces renseignemens exacts, cette notion précise des faits, nécessaires pour faire une communication au parlement.

Ce ne fut que vendredi dernier que cette information authentique arriva. Le samedi, la décision du gouvernement fut prise. Le dimanche, cette décision reçut la sanction de S. M. Le lundi, elle fut communiquée par un message au parlement. Et à l'heure que j'ai l'honneur de parler à cette chambre, les troupes sont en marche pour le territoire portugais. (Grands applaudissemens.) Je crois, d'après cela, qu'on ne peut imputer aucun délai répréhensible au gouvernement.

Mais, de l'autre côté, quand cette réclamation si claire et si obligatoire, si grave à cause de ses conséquences possibles, nous parvint sans aucun doute, il était du devoir du gouvernement de S. M. de ne rien donner aux on-dit; mais tandis qu'on admettait la force entière de l'obligation de secourir, il

fallait en même tems attendre que le moment d'agir fût arrivé. Permettez que je dise de plus, que dans ce pays-ci nous luttons contre beaucoup de désavantages à l'égard de ce qui se passe à l'extrémité du royaume portugais. Nous recevons nos nouvelles par la voie de Madrid, où les événemens sont dénaturés pour favoriser quelque acte de politique partielle.

Nous fâmes donc dans la nécessité d'attendre des informations authentiques, pour être en position de nous présenter devant le parlement avec des documens de confiance.

Quand les Portugais ont réclamé autrefois des secours de ce pays, le pouvoir régulier et constitutionnel de la monarchie était déposé dans le cœur du souverain : l'expression de sa volonté était une garantie suffisante ; mais dès que la constitution a été modifiée, il était du devoir du ministère anglais de s'informer si la demande de secours venait des autorités légales et compétentes. Avant de souffrir qu'un seul soldat anglais mit le pied sur les territoires portugais, j'ai dû me convaincre que la demande faite par le pouvoir exécutif a été sanctionnée par les autorités constitutionnelles : ce n'est que ce matin que j'ai reçu communication de la sanction des chambres portugaises. Les ministres, en prenant plus tôt des mesures, auraient agi avec précipitation ; ils ont montré toute disposition à secourir le Portugal, mais ils ont pris les précautions convenables, afin de ne point compromettre ce pays, en l'engageant dans des mesures inutiles, ou en exposant ses troupes à être mal reçues à Lisbonne.

M. Canning a lu alors un extrait des dépêches de sir W. A'Court, datées du 29 novembre :

« Le jour après l'arrivée des nouvelles de l'entrée des rebelles dans le Portugal, le ministère a demandé que les chambres accordassent au pouvoir exécutif une extension de pouvoirs et la permission de demander des secours étrangers. Les chambres ont accordé ces demandes par acclamation. Tout le monde a montré la plus grande ardeur dans cette occasion. Dans la chambre des pairs, on s'est levé en corps et on a déclaré qu'on était prêt à marcher en personne pour repousser l'invasion. Le duc de Cadaval, président de la chambre, a été le premier à faire cette déclaration, et le ministre, qui m'a rendu compte de ce qui s'est passé dans cette occasion, m'a dit que c'était digne des beaux jours du Portugal. »

Ainsi donc, la sanction constitutionnelle étant accordée à la demande des troupes auxiliaires, il faut examiner maintenant si le *casus fœderis* a eu lieu.

Il est constant que des bandes de Portugais armés et pourvus de tout ce qui est à l'usage de la guerre, ont passé la frontière. La demande de secours a été occasionnée par l'attaque dirigée sur Vila-Viciosa. L'attaque faite sur la province de Tras-os-Montes n'a été connue officiellement que ce matin. Ce dernier fait appuie singulièrement les mesures que le ministère proposent, si quelques bandes armées avaient dépassé la frontière sur un seul point : on aurait pu dire avec quelque vérité que cela se faisait malgré l'Espagne ; mais quand on voit qu'une attaque générale et concertée se dirige contre le Portugal sur toute la ligne de sa frontière, on ne peut plus douter que cette agression ne soit l'acte de l'Espagne : on ne fait que chicaner quand on dit que l'Espagne n'a pas agi hostilement contre le Portugal, parce qu'il n'y a pas d'Espagnols parmi les troupes de l'invasion.

Nous ne désirons pas nous mêler des affaires intérieures du Portugal, ni intervenir entre deux partis ; mais dans l'occasion ce serait sanctionner une morale bien relâchée que d'é luder l'obligation de secourir notre allié, en prétextant que ce ne sont que des Portugais qui l'attaquent ; permettant ainsi que ces réfugiés renoncent à leur patrie pour aider les vus d'une autre nation, et qu'ils renrent ensuite leurs droits de citoyen, quand cela conviendra à leurs projets.

M. Canning dit ensuite que la France a fait à l'Espagne des représentations non moins fortes que celles faites par l'Angleterre, et que l'ambassadeur de France avait déclaré que l'Espagne ne pouvait pas compter sur l'appui de la France si elle agissait contre le Portugal.

Il n'existe pas, dit M. Canning, la moindre raison pour supposer que la France n'a pas été sincère dans ses efforts pour forcer l'Espagne à remplir ses engagements, la justice exige que je déclare que la France a fait tout ce qu'il lui a été possible de faire (*has exerted herself to the utmost*) afin d'empêcher cette agression contre le Portugal.

M. Canning termine son discours en déclarant que tout en voulant éviter la guerre, tout en la redoutant, il ne la redoute pas à cause de l'Angleterre, mais à cause des conséquences terribles qu'elles pourraient avoir pour l'Europe.

Je ne puis que redouter la guerre, quand je pense au pouvoir immense de ce pays, quand je pense que les mécontents de toutes les nations de l'Europe sont prêts à se ranger du côté de l'Angleterre. Je souffrirai beaucoup et je souffrirai long tems, je souffrirai même tout ce qui ne toucherait pas à notre honneur national, et à notre foi nationale plutôt que de don-

ner commencement à une guerre qui pourrait avoir les plus épouvantables résultats.

L'Angleterre doit observer la neutralité non-seulement entre les hommes ; mais aussi entre les opinions.

Nous allons en Portugal, non pour y dominer, non pour y dicter des lois, nous n'y allons que pour y planter la bannière de l'Angleterre, afin qu'aucune puissance étrangère ne puisse y parvenir.

## PORTUGAL.

Lisbonne, 29 novembre.

(Extrait d'une lettre particulière.)

Avant hier lundi, 27 de ce mois, on a fait suspendre, jusqu'à deux heures après midi, la distribution de la *Gazette* du gouvernement, distribution qui doit être faite à neuf heures du matin. Un courrier extraordinaire qui venait d'arriver de Vienne a motivé ce retard ; il était porteur de la dépêche du baron de Pedra Seca, ambassadeur portugais en Autriche, par laquelle il communiquait officiellement le contrat et les détails de la célébration des fiançailles entre la jeune reine du Portugal, Dona Maria da Gloria, et l'infant don Miguel, son oncle.

Il paraît que le gouvernement a cru nécessaire de mettre le plus grand empressement à publier cette nouvelle importante, pour confondre les malveillans qui affectaient d'élever des doutes sur son authenticité.

Du 5 décembre.

(Par voie extraordinaire.)

Extrait des dépêches officielles reçues par le gouvernement.

« Le général Claudino, commandant les troupes constitutionnelles de Tras-os-Montes, mande de Vinhaes, en date du 25 novembre, que le marquis de Chavès se porte de Miranda sur Bragança.

» Par une lettre du 24, le même journal annonce que le marquis de Chavès et le vicomte de Montealgre sont entrés à Bragança à la tête de 800 hommes d'infanterie, 150 cavaliers, et plus de 15,000 hommes de guérillas, tant portugais qu'espagnols, parmi lesquels sont des lanciers.

» L'insurrection est générale à Lomba, Vinhaes, Bragança et Miranda. Le colonel Valdez, obligé de fuir devant les rebelles, se trouve coupé par les troupes du général Claudino. Celui-ci a demandé des secours aux commandans du Minho et d'Oporto, qui n'ont pu réunir que trois cents fantassins qu'ils ont dirigés sur Amarante.

» L'insurrection a éclaté le 28 à Villa-Réal ; c'est la marquise de Chavès elle-même qui a dirigé ce mouvement.

» Une dépêche du général Azeredo, datée de Viseu, le 1<sup>er</sup> décembre, annonce que la rebellion a gagné la rive gauche de Douro, et qu'il ne lui est plus possible de défendre ce fleuve. »

— La princesse régente a décrété que tous les miliciens qui voudraient se rendre aux divers corps d'infanterie et de cavalerie, pour défendre la constitution, ne seraient tenus à servir que pendant six mois.

— Le ministre des affaires étrangères a lu, dans la séance de la chambre des pairs du 4, un rapport sur les relations du gouvernement portugais avec les puissances étrangères. Il s'est particulièrement attaché à donner l'extrait de la correspondance avec la cour de Madrid.

Le ministre a dit que toutes les pièces recueillies sur la conjuration de Magessi et du marquis de Chavès formaient deux volumes in-folio, mais qu'il n'osait les présenter à la chambre de peur de fatiguer sa patience.

Le ministre de la justice a donné lecture d'un projet de loi en huit articles, portant création d'une garde de sûreté dans chaque ville et bourg du royaume. Ce projet a dû être discuté dans la séance suivante.



BOURSE DE PARIS, du 15 décembre 1826.

Négociations au comptant.

Rentes—5 p. 100. jouiss. du 22 sep. 1826. — f. 98 10.	Actions de la banque. 2050
— 4 1/2 p. 100. jouiss.	Fonds étrangers.
Rentes 5 p. 100. jouiss. du 22 déc. 66 f. 85	Rent. de Naples, cert. Falc. 71 f. 65
Ann. à 4 p. 100.	Id. cert. franç.
Obl. de la ville de Paris. 1400	Obl. de Naples, comp. Rothschild. en liv. sterl. 25 50
Quatre Canaux 1070.	Rentes d'Esp. cert. franç. 10 1/2
Caisse hypothécaire 905.	Emp. royal d'Esp. 1826. 50
	Emprunt d'Haïti.